

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne).....7..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Novembre

Les crimes anarchistes

Il n'y a qu'une voix dans la presse et dans le monde entier pour maudire les auteurs du nouvel et abominable attentat qui vient d'être commis à Paris, par les émules et les continuateurs de Ravachol.

Ce n'est pas là un fait politique, c'est un crime monstrueux qui, de la part de tous les partis, soulève une égale et commune indignation ; ses auteurs, ses complices, méritent un châtement qui, il faut l'espérer, ne se fera pas attendre. Nous nous trouvons en présence d'assassins anonymes pire que les plus odieux des meurtriers connus jusqu'à ce jour.

Justice sera faite ; mais ce n'est pas seulement à cette heure, cet élémentaire devoir de toute société qui s'impose au gouvernement ; c'est aussi une vigilance, une fermeté à laquelle devrait l'encourager, s'il en était besoin, l'énergie individuelle de chaque citoyen digne de ce nom.

Plus que tout autre, le gouvernement de la République est le gouvernement de la loi. Plus que tout autre, il est fort, parce que ce n'est pas dans un intérêt dynastique ou autre qu'il peut être accusé d'agir ; il est le représentant, le défenseur légal et impersonnel de l'intérêt de tous.

Lorsque d'exceptionnelles circonstances commandent la sévérité et la rigueur, le gouvernement ne doit pas hésiter : il s'agit de prévenir le retour et la multiplication de crimes et d'attentats qui menacent nos propriétés, nos familles, notre sécurité, notre honneur national.

Être faible aujourd'hui, ce serait être coupable envers la démocratie, envers la France ; le gouvernement ne le sera pas ; en montrant cette fermeté, il s'inspirera des vœux de l'opinion, en même temps que du plus imprescriptible et du plus sacré de ses devoirs envers le pays.

S'il croit qu'il y a des mesures nouvelles à prendre pour défendre la société menacée par des bandits, le gouvernement doit avoir le courage de proposer ces mesures, et le Parlement ne les lui refusera pas.

Les anarchistes ne se sont-ils pas mis eux-mêmes hors les lois, puisqu'ils les rejettent et les violent toutes à la fois ? Pour eux il ne doit y avoir ni pitié ni merci, ni procès retentissant ; il faut les traiter comme des ennemis qui tuent, qui incendient et qui pillent ; ils n'ont droit qu'à la mort, à cette mort qu'ils sèment à pleines mains, dans les rangs de ce peuple dont ils osent invoquer le nom et qui n'a pour eux que de l'exécration et de la haine.

A vrai dire, un tel devoir est simple à accomplir, il n'y a là qu'une application du principe de légitime défense ; la difficulté, c'est de saisir les auteurs des attentats ; elle n'est pas insurmontable.

Mais il y a pour le gouvernement une autre obligation ; dans une pensée d'apaisement, de conciliation, il a pu jusqu'à présent faire preuve d'une certaine tolérance ; l'heure de cette tolérance est passée ; toutes les fois que la loi sera violée, cette tolérance devra faire place à la répression. Il y a des paroles et des chants que l'on ne doit plus entendre ; il y a des menaces qu'on ne doit plus subir ; il y a des emblèmes qui ne doivent plus être exhibés, fusse même sous une forme hypocrite ; il y a des meneurs et des factieux dont il ne faut plus supporter — fussent-ils même des députés — qu'ils se mettent en dehors et au-dessus de la Constitution et de l'action des lois.

Pas de réaction, mais la justice, l'égalité pour tous, et, à l'égard d'actes illégaux, coupables ou criminels, l'égalité, c'est la répression, c'est le châtement.

En un mot, ce qu'il faut, à cette heure, comme l'a proclamé la Chambre — y compris plusieurs de ceux auxquels l'attentat de mardi devrait inspirer un *mea culpa* salutaire — c'est une politique ferme et vigilante, sachant défendre le gouvernement contre

les factieux et la société contre les assassins.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 novembre

M. Loubet demande de fixer à mercredi la discussion des modifications à la loi sur la presse.

M. de Bernis fait ressortir que le Gouvernement a été déplorablement faible à Carmaux, et qu'il n'a pas besoin d'armes plus lourdes.

M. Loubet nie que les grévistes aient entravé le travail ; il dit que les patrouilles ont cessé après l'arrêt du préfet du Tarn ; à peine y a-t-il eu quelques promenades. Une seule fois le drapeau rouge a été exhibé ; il a été enlevé par le commissaire.

On a pu voir, le soir, des drapeaux tricolores circuler dans les rues, mais on les roulait de façon à ne laisser voir que le rouge.

M. Vilfeu constate qu'on gracie Culine, au moment où l'anarchie recommence ses attentats.

M. Tirard essaie d'expliquer que Culine sortira de prison, mais ne pourra résider dans certains départements.

M. Paul de Cassagnac se plaint de l'attitude lamentable du Gouvernement ; il veut ménager les uns et les autres et reste entre deux selles.

Les députés promettent la grâce des condamnés, le Gouvernement n'ose pas garder Culine. Il n'y a plus de Gouvernement. Inutile de changer les lois, ce sont les hommes qu'on doit changer.

M. Clémenceau : C'est d'après le ministre que nous avons annoncé la grâce.

M. Loubet demande la mise à l'ordre du jour de mercredi.

Après une longue discussion, on vote par 298 voix contre 182 le renvoi à mercredi.

La Chambre a repris ensuite la discussion du régime des boissons.

Un amendement de M. Doumer produit un trou de 58 millions dans le budget.

SÉNAT

Séance du 9 novembre

Le Gouvernement a été battu par 144 voix contre 96, au sujet des attributions des commandants de troupes coloniales.

Le Sénat adopte ensuite plusieurs articles de la loi sur l'armée coloniale.

Le roi fit appeler Biron, mais rien ne servit.

Le maréchal, se croyant certain qu'aucune preuve ne pouvait déposer contre lui, retourna chez la reine où il se mit à jouer à la prime avec le comte d'Auvergne.

Celui-ci eut tout à coup un soupçon, en voyant M. de Vitry paraître sous la porte et fixer les yeux sur lui et sur le maréchal.

Il se pencha sur la table et dit tout bas à Biron :

— Il ne fait pas bon ici pour nous.

— Bah ! répondit le maréchal, on n'osera jamais.

Et le jeu continua.

Le roi étant entré vers minuit chez la reine, fit cesser les jeux et ordonna à tout le monde de se retirer.

Vitry se tenait immobile, épiait la sortie du roi, comme s'il n'attendait que ce moment pour exécuter quelque ordre secret.

— Mais Henri hésitait. Il était tout pâle...

Au moment de quitter la salle, il se retourna encore brusquement, et, appelant Biron, l'entraîna vers son cabinet. Vitry suivit.

— Au nom du ciel, dit le roi à Biron d'une voix émue, confessez votre faute.

— Ma faute, répliqua le maréchal de sa voix toujours arrogante et irritée. Voulez-vous parler, Sire, des services que je vous ai rendus ? « Mon père » souffrit la mort pour mettre à Votre Majesté la couronne sur la tête, et moi j'ai reçu quarante blessures, pour l'y maintenir... »

Voyant qu'il n'en tirait encore rien, après tant d'essais infructueux, le roi le congédia.

M. de Vitry et ses gardes attendaient dans l'an-

Explosion au Commissariat de police

DE LA RUE DES BONS-ENFANTS

M. Loubet chez les victimes

M. Loubet, président du conseil, ministre de l'intérieur, accompagné de M. Reynaud, directeur du cabinet et du personnel, a tenu à rendre visite aux veuves et aux enfants des victimes de l'explosion. Le ministre a fait ces démarches dans l'après-midi de jeudi.

M. Loubet, tout en assurant ces pauvres femmes de sa sympathie personnelle, leur a laissé les premiers secours et leur a promis que le gouvernement s'emploierait à diminuer, autant que faire se peut, l'étendue de leur malheur. Ces visites ont fort ému le ministre de l'intérieur, il a été le témoin de scènes navrantes. Mme Pousset, la veuve du secrétaire de police, fait peine à voir. Mme Tourtot, qui venait de voir le cadavre de son mari pour la dernière fois, a eu une crise de larmes.

Au Conseil municipal

Mercredi, au début de la séance du conseil municipal, le bureau du conseil a déposé la proposition suivante, qui a été votée à l'unanimité :

Le conseil, interprète des sentiments de la population parisienne, manifeste hautement son indignation contre le criminel attentat du 8 novembre, objet de la réprobation publique ;

Salue avec respect les malheureux citoyens Pousset, Faumarin, Réaux, Tourtot et Garin, tombés victimes du devoir ;

Envoie à leur famille l'expression de ses regrets et de sa douloureuse sympathie,

Délibère :
Article 1^{er}. — Les obsèques des victimes seront faites au frais de la ville.

Art. 2. — Invite le préfet de police à présenter d'urgence des propositions de pensions pour les veuves et pour les orphelins.

Les obsèques des victimes auront lieu dimanche, à Notre-Dame.

Au siège de la Compagnie

Paris, 9 novembre.

Depuis hier, les bureaux de la Compagnie de Carmaux sont gardés par deux agents. Sur le trottoir, devant le n° 11 de l'avenue de l'Opéra, circulent trois gardiens.

Le baron Reille est venu ce matin, vers dix heures, dépouiller son courrier, comme d'habitude. Il n'est resté que quelques instants dans le cabinet du secrétaire général de la direction des mines de Carmaux, M. David, qui est en ce mo-

ment dans sa chambre ; il y avait aussi là quelques gentilshommes de la suite de Biron.

— « Monsieur, dit Vitry de sa voix calme et rude, en s'approchant du maréchal, le roi m'a commandé de lui rendre compte de votre personne, donnez-moi votre épée. »

Les gentilshommes essayèrent de se mettre en défense, mais ils furent aussitôt saisis par les gardes.

Biron demanda alors à parler au roi. On lui répondit qu'il s'était retiré.

— Donnez-moi votre épée, lui dit l'impassible Vitry pour la seconde fois.

— « Mon épée, s'écria le maréchal, qui a rendu tant de services au roi ! »

Il la donna, et on le conduisit dans une chambre du château. Pendant qu'on l'y menait, il cria avec une colère amère à tous ceux qui se trouvaient sur son passage :

— « Regardez, messieurs, comme on traite un bon catholique. »

Le comte d'Auvergne était arrêté en même temps par M. de Praslin, au moment où il cherchait à s'enfuir du château par la porte de l'Orangerie.

Biron passa la nuit dans une espèce de fureur, et se répandit en invectives contre Henri IV.

Le baron de Rosny étant entré dans l'appartement du roi, pour recevoir des ordres, celui-ci lui dit :

— « Nos gens sont pris. Montez à cheval et allez préparer un logement à la Bastille où je les enverrai par bateau. Ils ne tarderont pas à vous suivre. Vous les ferez descendre par la porte de l'Arsenal, du côté de l'eau, et vous les conduirez

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 95

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

IX

ARRESTATIONS

— « Pensez-y mieux, maréchal ! Vous prendrez un meilleur conseil. »

Après souper, le comte de Soissons l'exhorta encore, de la part du roi, à lui confesser la vérité. Il conclut par cette sentence :

— « Monsieur, sachez que le courroux du roi est le messager de la mort. »

Biron avait toisé le comte de la tête aux pieds et lui avait répondu avec plus de fierté encore qu'il n'avait répondu au souverain.

Laffin fit connaître au roi le plan définitif de la conspiration.

Le royaume de France devait être démembre. Le duc de Savoie aurait la Provence et la Dauphiné ; Biron, la Bourgogne et la Bresse, avec la troisième fille de ce duc en mariage et cinquante mille écus de dot ; quelques autres seigneurs, comme le duc d'Auvergne et Bouillon, d'autres provinces

avec la qualité de pairs. Tous ces petits souverains eussent relevé du roi d'Espagne.

Pour parvenir à ce résultat, les Espagnols jetteraient une puissante armée dans le royaume et le Savoyard une autre. Non seulement les gouverneurs de province dans le complot, au signal donné par Biron, lèveraient l'étendard de la révolte, mais on ferait remuer aussi ceux des huguenots, qui avaient encore sur le cœur l'abjuration du roi.

En même temps, on réveillerait plusieurs mécontents en divers endroits, et l'on susciterait et animerait les populations, qui étaient fort irritées contre la pancarte dont il a été question, et qui consistait, comme on sait, dans l'impôt d'un sou par livre sur toutes les denrées des villes fermées.

— Et vous avez les preuves de tout cela, monsieur de Laffin ? demanda le roi.

— Les voici, Sire, écrites de la propre main du maréchal.

Laffin tendit au roi les pièces qu'il avait soustraites au feu, lors de sa dernière entrevue avec le maréchal, à Dijon.

— Vous déposez-les contre lui devant le Parlement, n'est-ce pas ?

— Renazé, mon secrétaire, le ferait comme moi si les gens du duc de Savoie ne l'avaient retenu prisonnier, comme vous le racontera monsieur de Fontaine.

— C'est bien, monsieur. Vous allez vous retirer dans le logement qui vous est préparé et ne point vous montrer au maréchal. J'espère encore qu'on n'aura pas besoin de vous pour le confondre devant le Parlement.

ment à Paris. Il ne paraît pas croire à une vengeance des mineurs. Nos ouvriers, dit-il, ne sont pas anarchistes. Ils ont, d'ailleurs, récemment malmené le compagnon Tournadre, qui ne fit pas long feu à Carmaux. Il incline plutôt à croire à l'exécution de l'attentat par les anarchistes militants de Paris. Des lettres de menaces, très nombreuses depuis quelque temps, étaient adressées au président du conseil d'administration, et semblaient plutôt viser le baron Reille. On aurait plutôt craint un attentat à son domicile particulier qu'au siège de la compagnie.

La détermination de l'engin

Vers onze heures, M. Girard, chef du laboratoire municipal, s'est rendu de nouveau avec plusieurs aides, rue des Bons-Enfants. A défaut des débris de l'engin, M. Girard tenait à établir d'une façon certaine l'explosif dont la bombe était chargée sur les fragments de plâtras et les débris du plancher sur lesquels l'effort de l'explosion a principalement porté. Il a appliqué de la dyphenylamine sulfurique, dont la rédaction donne un précipité bleu qui dénonce formellement la présence de la dynamite.

Pour le surplus, le chef du laboratoire municipal croit que la dynamite était amorcée, soit avec de la poudre chloratée, soit avec du fulminate de mercure, ce que la suite des recherches établira. Il est toujours persuadé que l'engin n'était pas actionné par un mouvement d'horlogerie, mais était bien une bombe à renversement : Il se base sur le fait que, lorsque l'engin a été trouvé avenue de l'Opéra, il était sur une partie plane, c'est-à-dire renversé. Pour l'enlever, on l'a naturellement retourné pour le prendre par la poignée, ce qui a retardé l'effet de l'acide sur les bouchons et, par conséquent, l'explosion. Il a été porté de même au commissariat. Là, les agents qui le portaient, ignorant le danger, l'auront posé à nouveau sur la partie plane. C'est alors que, l'acide achevant son œuvre sur les bouchons, l'explosion se sera produite.

M. Simon Garnier estime que l'engin était chargé de dynamite et amorcé à l'aide de 150 à 200 capsules de fulminate de mercure. Jusqu'à présent, il est persuadé que c'est un appareil à renversement, c'est-à-dire chargé de un ou deux tubes renfermant un acide violent qui, mis en contact avec leurs bouchons, le détruisent. En un temps facile à calculer, il détermine l'explosion du fulminate qui, à son tour, fait exploser la dynamite. Au laboratoire, on a fait des essais de ce genre et on a pu arriver à déterminer en temps voulu, cinq, dix et quinze minutes, l'explosion.

Arrestation

Paris, 10 novembre.

A minuit, M. Lejeune, commissaire du quartier de la Sorbonne, a arrêté, 2, place Maubert, un anarchiste allemand, qui a été conduit aussitôt à la Permanence. M. Loubet a été immédiatement prévenu par téléphone. La capture semble sérieuse.

L'individu arrêté, se nomme exactement Rabe, né à Leipzig, 24 ans, ouvrier fourreur sans ouvrage, logeant dans un hôtel borgne, arrivé récemment de Londres et en relations suivies avec les anarchistes de Londres et de Paris.

On a réveillé à minuit MM. Lozé et Athalin. Rabe refuse de répondre aux questions qui lui sont posées. Il est notamment soupçonné de connaître les auteurs du vol de dynamite de Roanne-Dun-le-Château.

par les jardins. Faites en sorte d'empêcher la foule du peuple... Vous irez ensuite au Parlement et à l'Hôtel-de-Ville, pour les instruire de ce qui vient d'arriver. Je leur en apprendrai les causes, et je m'assure qu'ils les trouveront très justes. »

Rosny, qui avait le commandement de la Bastille, alla immédiatement exécuter les ordres du roi.

Les deux prisonniers partirent le lendemain, bien escortés. On les logea dans des chambres séparées.

Le roi se rendit également à Paris, où le peuple témoigna par mille acclamations la joie qu'il avait de voir la conspiration découverte.

Commission fut envoyée au Parlement, pour faire le procès au maréchal.

Marcel avait suivi Henri IV à Paris. Il y embrassa sa mère, et raconta au chevalier du Bosc, ainsi qu'à l'abbesse Marie de Beauvilliers, les résultats de son second voyage en Savoie. Quant au seigneur Ligier de Clignancourt, il l'avait trouvé à Fontainebleau.

Marie lui demanda s'il avait fait part au roi de son excursion à Milan et de son entrevue avec le comte de Fuentes.

— A mon premier retour, répondit l'officier, le temps pressait, et je n'ai pu entretenir Sa Majesté que des révélations de Laffin. Depuis mon arrivée à Fontainebleau, d'autre part, le roi est à peine visible. Il se montre fort irrité, dit-on, plein d'amertume et misanthrope.

— Vous avez eu tort, peut-être, Marcel, de ne point saisir une occasion, pour lui confier le secret de la naissance d'Alice.

S'il faut en croire la Nation, les agents sont en ce moment à la recherche de deux anarchistes expulsés et signalés dans le même quartier Maubert depuis quelques jours ; on connaît les gens avec qui ils ont été vus, mais il est bien probable que ces individus auront eu le temps de s'esquiver.

La police paraît convaincue que si Rabe n'est pas l'auteur de l'explosion, il connaît l'Allemand signalé la veille, avenue de l'Opéra, et dont la compagnie aurait déposé la marmite explosive.

Lettres de menaces

M. Guérin, commissaire de police du quartier de la Chaussée-d'Antin, a reçu jeudi une lettre de menaces des anarchistes. Cette lettre lui annonçait que, dans huit jours, on le ferait sauter, soit à son commissariat, soit à son domicile particulier.

M. Abel Peyrouton, rédacteur en chef de l'Estafette, en a également reçu une.

LES OBSÈQUES

Les obsèques des malheureuses victimes ont eu lieu, hier, au milieu d'une foule énorme.

M. le Président de la République s'était fait représenter. La plupart des ministres y assistaient.

Au cimetière Montparnasse, M. Loubet, président du Conseil, a prononcé le discours suivant :

Discours du Président du Conseil

Messieurs,

L'émotion que j'éprouve ne me permet pas de prononcer un discours ; je viens seulement, au nom du gouvernement, adresser un dernier adieu aux malheureuses victimes de l'attentat du 8 novembre.

Ce n'était point assez des crimes commis au mois d'avril dernier et de la mort de Véry et d'Hamonod. Les lâches assassins que la justice recherche n'ont été arrêtés ni par l'explosion de douleur et de colère qui suivit les premiers crimes, ni par la pensée qu'ils allaient frapper des hommes inconnus et innocents et porter le deuil dans d'honorables familles contre lesquelles aucune haine, ou aucun désir de vengeance ne pouvait armer leurs bras.

Le cœur humain se refuse à concevoir de tels forfaits et la parole a en flétrir les auteurs comme ils le méritent.

Des hommes, repoussés par tous les partis, aveuglés par une haine sauvage, pensent par de tels moyens satisfaire des vengeances inavouables ou réformer la société ; comme si ces faits n'étaient pas de nature à soulever l'indignation publique contre leurs actes et la réprobation universelle contre les prétendues doctrines qu'ils veulent propager.

Non, il faut le dire bien haut, il ne s'agit pas ici d'hommes appartenant à une école politique, animés et aveuglés par le désir de porter remède à un état social dont ils croient avoir à se plaindre, mais bien de vulgaires malfaiteurs, justiciables des cours d'assises.

Ce n'est pas l'amélioration de l'état social qu'ils poursuivent, c'est sa destruction.

Il ne se trouvera jamais dans aucun pays et à aucune époque un honnête homme qui puisse es-

— Je ne voudrais pas qu'il en parlât à M. de Clignancourt.

— Le comte de Fuentes était un des agents les plus actifs de la conspiration, votre séjour inexplicable au palais Sforza pourrait tourner contre vous, mon ami. Songez-y bien.

— Vous êtes la prudence même, madame ! Mais si le roi avait vent de mes rapports avec le comte, un mot suffirait alors pour lui en expliquer la cause.

— En politique, les accointances les plus naturelles deviennent souvent funestes.

— N'est-ce pas moi qui ai amené la découverte du complot en convertissant Laffin aux intérêts du roi ?

— Il est des circonstances où même un service rendu peut devenir un moyen d'accusation de plus.

— Madame, vos paroles commencent à m'émeuvent.

— Croyez-m'en, cherchez à voir le roi, et ne lui cachez rien.

— Vous avez raison. Je cours au Louvre.

Marcel avait à peine fait quelques pas dans la grande galerie, que le capitaine des gardes marcha droit à lui :

— Votre épée, monsieur ! lui dit le vieil officier de sa voix impassible.

— Mon épée ! s'écria Marcel en reculant stupéfait.

— Ordre du roi !

Notre jeune homme savait qu'avec le rigide Vitry, la consigne incarnée, qui eût arrêté sans sourciller tous les gentilshommes présents, y compris les princes du sang, s'il en avait eu l'ordre,

sayer non de justifier, mais d'excuser de pareils forfaits.

Ceux qui le tenteraient seraient l'objet du mépris public.

La société a le devoir étroit de se défendre contre ceux qui la menacent, et sans perdre le sang-froid qui est plus nécessaire que jamais, elle doit punir sans pitié les coupables et placer ceux qui tenteraient de les imiter dans l'impossibilité de le faire.

Pour cela le concours de tous les honnêtes gens est nécessaire et je sais qu'il ne fera pas défaut à ceux qui ont ce difficile devoir à remplir.

Messieurs,

Les victimes ont trouvé la mort en remplissant leur devoir comme le soldat qui tombe sur le champ de bataille en défendant le drapeau. Le gouvernement et la Ville de Paris n'oublieront pas leurs veuves et leurs enfants.

Si, dans de pareils moments où la douleur les accable, les pauvres femmes et les jeunes enfants de ceux qui ne sont plus peuvent recevoir une consolation, ils la trouveront dans la présence à ces obsèques des membres du gouvernement, du Conseil municipal de Paris, de leurs chefs, de leurs camarades venus pour adresser le témoignage de leur vive sympathie à ces hommes modestes et dévoués.

Je leur adresse au nom de tous un suprême adieu !

Ce discours a produit une vive et douloureuse émotion dans toute l'assistance.

L'Explosion et la Presse

La Marseillaise :

Les attentats à la dynamite sont salués avec joie par tous les ennemis du progrès, par tous les défenseurs des privilèges et des inégalités sociales. Chaque tombe est une balle dans les conquêtes du peuple.

L'Autorité :

Voilà le résultat des excitations de MM. Clémenceau, Millerand, Pelletan, Baudin et les autres !

Le Figaro :

L'indignation et l'émotion sont universelles : la lâcheté des crimes anarchistes leur donne un caractère tel que les politiciens les plus avancés n'osent pas s'en déclarer solidaires.

Journal des Débats :

La part de responsabilité morale qui incombe aux radicaux et aux socialistes, M. le président du conseil l'a hier vigoureusement rejetée sur eux. Mais ses paroles auraient eu plus d'autorité si le gouvernement lui-même était à l'abri de tout reproche.

La République française :

Nous avons tous une petite part de responsabilité dans la diffusion des révoltantes idées anarchistes, parce que nous ne les traitons trop souvent que par le mépris.

Le Matin :

Nous demandons des lois qui permettent au gouvernement d'appliquer à tout propagateur de doctrine antisociale ou anarchique la peine de la rélegation ; même peine à tout détenteur non autorisé d'engins et de matières explosives.

il n'y avait aucune explication à avoir.

Il tendit donc l'arme au capitaine des gardes, avec un soupir, en pensant aux paroles de l'abbesse, qu'il n'aurait certes pas cru devoir se justifier si promptement. Puis il demanda à voir le roi.

— Je vous en supplie, monsieur, dit-il à Vitry, laissez-moi entrer dans le cabinet de Sa Majesté.

— Sa Majesté n'est point dans son cabinet.

— Permettez-moi de la rechercher avec vous, de l'attendre au moins. Après m'avoir entendu, elle révoquera cet ordre.

— Impossible. En marche.

Les seigneurs de la galerie, attirés par cette scène, se pressaient autour de Vitry et de Marcel. Crillon, d'Aubigné et Castagnac étaient en tête.

— Harnibieu ! ne pourriez-vous accéder au désir de votre lieutenant, monsieur de Vitry, disai, Crillon.

— Morbleu ! ajoutait d'Aubigné, je réponds de monsieur.

— Par ma colichemarde fidèle, osa gasconner Castagnac, le roi ne peut...

Comme un sanglier au poil hérissé, Vitry fit face tour à tour à chacun des intervenants.

— Le roi sait ce qu'il fait, monsieur de Castagnac, gronda-t-il, et moi je lui réponds du prisonnier, monsieur d'Aubigné... Quant au désir de ce dernier, de rechercher le roi, monsieur de Crillon, autant vaudrait me proposer de me faire l'huissier de la marquise de Verneuil, car Sa Majesté soupe avec elle.

— Ah ! voilà la chose, marmotta d'Aubigné.

Le Soleil :

M. Lozé surveille d'un oeil les anarchistes et de l'autre les chiens qui ne portent pas de muserelles. Nous pouvons dormir sur les deux oreilles.

Impressions

D'autre part, il résulte des impressions recueillies qu'on regrette que le gouvernement soit si long à prendre une détermination quant aux mesures à prendre : plusieurs députés auraient voulu que l'on fit des perquisitions dès la nuit dernière chez tous les anarchistes présents à Paris ; l'opinion publique aurait reçu par là une première satisfaction.

Enfin, beaucoup de membres de la Chambre demandent une action plus ferme et plus uniforme dans la direction gouvernementale, et surtout une énergie que les électeurs de province réclament dans toutes les lettres qu'on reçoit à la Chambre depuis Carmaux.

AU DAHOMEY

LA PRISE DE KANA

On a reçu au Ministère de la Marine la dépêche du général Dodds, qui confirme textuellement celle du lieutenant-gouverneur relative aux combats qui ont amené la prise de Kana.

Dépêche du général Dodds

Dioxoué, 5 novembre.

Le 4 novembre, la colonne a brillamment enlevé le village de Dioxoué et le grand plais du roi.

Les troupes dahoméennes, maintenant considérablement réduites, se sont battues avec le courage du désespoir sous le commandement de Béhanzin lui-même.

Nos pertes sont de 6 tués, dont 5 européens et de 45 blessés, dont 18 européens, parmi lesquels 4 officiers ; elles sont dues principalement au tir des chasseurs dahoméens embusqués qui visent de préférence les états-majors, les officiers et les gradés.

L'entrain des troupes est splendide et leur conduite au-dessus de tout éloge.

Je n'ai jamais eu l'honneur de commander à de plus admirables soldats ; on peut tout leur demander.

Le 5, la colonne a bivouaqué sous les murs de Kana, le 6 elle est entrée dans la ville qu'avaient évacuée les dahoméens.

* * *

Voici de nouveaux détails sur ces brillants faits d'armes.

Kotonou, 9 novembre.

La colonne poursuit sa marche victorieuse. Les 2, 3 et 4 novembre, des combats acharnés ont eu lieu près de Kana, et nous avons pu nous emparer, le 4 au soir, de la ville sainte, autour de laquelle les Dahoméens avaient accumulé des redoutes et des lignes fortifiées. L'ennemi a fait une défense désespérée.

Le 2 au matin, nos troupes ont commencé l'action contre les approches du fort Sumako ; la nuit mit fin au combat, qui recommença le lendemain matin.

Malgré l'incessante fatigue qu'elles ont eu à supporter, nos troupes se sont battues avec une incroyable vigueur.

Dans la journée, Muako était enlevé à l'assaut.

Toujours le cotillon !

— Et quand vous feriez cela pour votre lieutenant, dit encore Crillon ? c'est un homme d'honneur.

— Mêlez-vous de votre commandement, monsieur de Crillon, bougonna le revêche capitaine, et laissez-moi m'occuper du mien.

Le père Daubigny qui, au moment du départ du lansquenet de Novare, ne savait pas encore que Laffin trahissait, avait défendu au lansquenet de nommer ce dernier.

— Le baron de Fontanelle ! s'écria le roi. Mais il est arrêté depuis hier. Les papiers de Birón l'ont compromis.

Henri frappa sur un timbre : la Varenne, qui attendait dans l'antichambre, parut.

— Qu'on appelle M. de Vitry, commanda le roi.

Le capitaine des gardes vint bientôt.

— Amenez-moi céans, par les escaliers particuliers, le baron de Fontanelle, qui a été écroué au Grand-Châtelet. Ce n'est pas loin, courez, monsieur de Vitry.

Avant de prendre un parti rigoureux, le roi avait voulu entendre lui-même ce second témoin.

Le baron vint confirmer la déposition du lansquenet.

— Monsieur de Vitry, dit alors le roi d'un ton ferme, vous arrêterez votre lieutenant des gardes, M. de Fontaine, et le ferez conduire à la Bastille.

(A suivre).

L'ennemi, débandé, battait en retraite en laissant des monceaux de cadavres sur le champ de bataille.

Quelques heures après cependant, il revenait contre nos lignes avec rage.

La position a pu être enfin enlevée. L'ennemi a dû, dans sa fuite, laisser beaucoup d'armes entre nos mains.

La journée du 4 marqua la fin de cette série de combats.

La retraite de Behanzin

L'armée de Behanzin, réduite à 1,500 hommes défendit encore quelques positions autour de Kana avec une énergie extrême, mais dut l'abandonner.

Les tirailleurs sénégalais et les spahis se sont particulièrement distingués.

Nos pertes s'élevèrent à seize tués et quatre-vingt-trois blessés.

Au nombre des morts se trouve le lieutenant Mercier.

Les officiers blessés sont : les capitaines Roget et Roques, le docteur Rouch, les lieutenants Gay, des tirailleurs sénégalais, Menou, Jacob Cany et Jacquot, et les sous-lieutenants Maron, de l'artillerie, et Mérienne Lucas, des tirailleurs Haoussas.

Le lieutenant Gay a été frappé à la poitrine, sa blessure est profonde. Le docteur Rouch a été atteint au genou.

Les blessures des officiers et soldats n'ont pas un caractère grave, bien que les Dahoméens dans la lutte qu'ils ont soutenue à Kana, se soient servis de balles explosibles.

Quand les troupes du colonel Dodds, dont l'entraînement a été merveilleux pendant toute cette série de combats, eurent pris possession de Kana, les officiers eurent toutes les peines du monde à retenir les noirs qui servent de porteurs à nos troupes et qui, en se transformant en combattants, voulaient se faire une large part dans le butin.

L'impression sera profonde dans tout le pays. Les tribus, nos alliées, regardent maintenant le colonel Dodds comme un chef à la fois militaire et religieux. Son autorité et son prestige sur elles s'en trouvent fort augmentés.

On regarde comme imminente la prise d'Abomey, qui est situé à une dizaine de kilomètres tout au plus, de Kana.

Démoralisation des Dahoméens

On ne croit pas que la prise de la capitale de Behanzin donne lieu à une vive résistance.

L'armée dahoméenne, qui est abandonnée par ses prêtres, est démoralisée. Les féticheurs désertent. Behanzin va sans doute être obligé de fuir pour ne pas être assassiné par eux.

Le colonel Dodds ne se propose pas de rester à Abomey après la prise de cette ville et de l'occuper à poste fixe.

Son plan consiste à la brûler complètement. En se retirant, il détruira également Kana de fond en comble.

Il ravagera en outre les villages et les territoires des tribus qui se sont déclarées contre nous, de manière à leur infliger un châtement dont elles conserveront un souvenir durable.

L'état sanitaire de nos troupes est excellent, et leur courage demeure à la hauteur des efforts qui leur sont demandés.

On a publié une correspondance d'après laquelle nos soldats auraient manqué, à certains moments, de cartouches, et notamment de cartouches Lebel. Cette nouvelle est absolument inexacte, car, au début des opérations la colonne a été abondamment pourvue de munitions, et, il y a un mois à peine, on a expédié encore 600,000 cartouches Lebel.

Voici quelques détails sur la compagnie d'infanterie de marine destinée au Sénégal, dont la constitution a été prescrite par dépêche du 4 novembre. Cette compagnie sera formée à l'aide de volontaires ou, à leur défaut, d'engagés volontaires libérables, les uns et les autres, du 1^{er} mars au 31 décembre 1893. Ce sont les 3^e et 4^e régiments d'infanterie de marine qui fourniront les 3 officiers et les 150 hommes de troupes qui en feront partie.

Ces officiers et ces hommes seront désignés sur la proposition des chefs de corps et du commandant de la brigade, et pourront être prélevés sur les deux régiments de la brigade.

Après avoir subi un examen médical des plus attentifs et avoir reçu le matériel de campement, d'armement et d'équipement, y compris le casque réglementaire, ils seront dirigés sur Bordeaux et Marseille. Le détachement du 3^e régiment à Rochefort s'embarquera à Bordeaux le 20 novembre prochain; celui du 4^e à Toulon, s'embarquera à Marseille le 25.

Au combat de Dogba, nos cavaliers ont capturé, entre autres prisonniers, quatre blancs : trois allemands et un belge, officiers dans l'armée du Roi.

Ils se nommaient : les allemands : Schulz, Puech et Weckel ; le belge : Anglès.

Après un court interrogatoire, le général Dodds les fit fusiller.

A Abomey, qui est aussi bien armé que fortifié, il faut s'attendre à une résistance désespérée.

Les Allemands ont prévu le cas où Behanzin devrait fuir.

Ils lui ont ménagé une porte de sortie du côté du Toumé, pour lui permettre de gagner Dékonou et Sagado où il serait en sécurité.

De son côté, le général Dodds a pris les dispositions nécessaires pour lui couper la retraite.

D'ailleurs, Behanzin vaincu sera empoisonné par les féticheurs, s'il ne tombe pas entre nos mains.

Le Tonkin

Suivant le *Soleil*, le débat sur le Tonkin se rouvrira à la Chambre, à propos du budget des colonies.

Le traité franco-russe

Le *Matin* assure que le traité préliminaire de l'alliance franco-russe a été signé, sans modifications importantes, samedi dernier.

M. Millevoye a annoncé qu'il demanderait à la Chambre de se réunir en comité secret pour la discussion du traité franco-russe.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos députés

Ainsi que nous l'avons annoncé, une demande de crédit de 250,000 fr. a été déposée sur le bureau de la Chambre pour venir en aide aux cultivateurs dont la propriété a été ravagée par les orages.

Cette demande de crédit émane des quatre députés du Lot.

Voici l'exposé de leur proposition :

« Messieurs,
 Une trombe d'eau d'une violence extraordinaire s'est abattue le 31 octobre dernier sur le département du Lot, produisant des ravages considérables. Des ponts, des aqueducs, des chemins ont été emportés ou comblés. Les terres, fraîchement labourées, ont été sillonnées de profondes ravines, perdant ainsi leur couche végétale ; d'autres ont été ensevelies sous les décombres. Beaucoup de champs ensemencés devront être emblavés de nouveau. Nombre de récoltes et d'animaux domestiques ont été perdus.

Le Parlement, fidèle à ses traditions d'assistance et de solidarité sociale, voudra certainement venir en aide à ces malheureuses populations déjà si cruellement éprouvées par le phylloxéra et des grêles répétées.

En conséquence, nous avons l'honneur de présenter la proposition de loi suivante :

Article unique. — Il est ouvert au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1892, un crédit de 250,000 fr. pour secourir les cultivateurs du département du Lot, qui ont été victimes de l'orage du 31 octobre 1892. »

Lycée Gambetta (examens)

(Ancien régime)

Bach, André, bachelier ès-sciences complet (reçu) ; Dourdou, bachelier ès-sciences (admissible) ; Alazard, bachelier philosophie (admissible) ; Delon, bachelier ès-sciences restreint (admissible).

Sont reçus définitivement aux divers baccalauréats les élèves dont les noms suivent :

Alazard Aristide (philosophie).
 Bach Emile (baccalauréat ès-sciences).
 Dourdou Maurice (baccalauréat ès-sciences).
 Delon Louis (baccalauréat ès-sciences restreint).
 Rivière (rhétorique).
 Frézals (enseignement spécial).

Les autres résultats ne sont pas encore parvenus, mais sont incessamment attendus.

M. Irague, répétiteur général, déjà pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences mathématiques, a été reçu licencié ès-sciences physiques.

M. Vidal, professeur à l'école normale de Montauban, a obtenu, à la suite d'un examen qu'il vient de subir à Paris, le certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales.

Faculté des lettres de Toulouse

Les sujets de composition française choisis pour le baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie), méritent d'être cités :

- 1^o Bataille de Valmy, racontée par un volontaire qui vient d'y assister ;
- 2^o Appréciation de cette opinion de Francisque Sarcy : « *Edipe-Roi* est aussi bien composé qu'un drame de Denney » ;
- 3^o Lettre d'Emile Zola à Melchior de Vogué pour défendre son dernier ouvrage : *La Débâcle*, que cet académicien accuse d'être immoral au point de vue patriotique et de contenir trop de scènes de découragement pendant les combats de 1870-71.

Les deux derniers sujets surtout ne peuvent

manquer de faire rêver les vieux universitaires, amoureux du classique.

Musique militaire

A partir de demain dimanche, 13 courant, la musique du 7^e de ligne se fera entendre sur les Allées Fénélon, de 3 à 4 heures.

Conseil départemental

Le ministre de l'instruction publique vient d'approuver la décision du conseil départemental portant suppression de la classe enfantine de Fontanes (Labbenque).

Tribunal correctionnel de Cahors

A l'audience du 10 novembre, un braconnier, le sieur Moles, Etienne, cultivateur à Crayssac, est condamné pour délit de chasse, à 6 jours de prison et 25 fr. d'amende.

Le tribunal a prononcé ensuite les condamnations suivantes :

3 mois de prison, par défaut, au sieur Emile Longayron, âgé de 51 ans, propriétaire à Francoules, pour violences envers un officier ministériel. Longayron avait menacé et frappé un huissier qui allait opérer une saisie chez lui.

50 fr. d'amende à la nommée Malvina Morte-fon, âgée de 44 ans, marchande à Fumel, pour détention d'une fausse balance.

6 jours de prison (loi Bérenger), à Desprats, Etienne, âgé de 28 ans, journalier à Cahors, pour avoir frappé un garde-pêche dans l'exercice de ses fonctions.

5 fr. d'amende, pour contravention à la police des chemins de fer, au sieur Jean Fourès.

15 jours de prison, pour vol de poules, au sieur Charles Fabre, âgé de 31 ans, propriétaire à Lherm.

1 mois de la même peine, pour vol de bottines, à Jeanne Irondelle, de Cahors, âgée de 59 ans.

300 fr. d'amende, pour colportage de tabac de fraude, au sieur François Bergon, de Villersèque.

Reilbac

Les conseillers municipaux sont convoqués pour demain dimanche, 13 courant, afin d'élire leur municipalité.

Cajarc

M. Albert Duphénéux, maire et conseiller général de Cajarc, vient d'être frappé dans ses plus chères affections, Madame Albert Duphénéux est décédée à Paris, jeudi matin, 10 novembre ; elle avait à peine 46 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Cajarc, aujourd'hui samedi, 12 novembre, à une heure du soir.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Le Voyage de Suzette

La troupe de M. Pigot-Guyot a fait hier ses débuts sur notre scène. Disons, sans plus tarder, qu'elle a produit sur le public une excellente impression. Nous n'avons pas à refaire l'analyse — difficile d'ailleurs — de l'amusante féerie qu'elle nous a donnée. Il y a quelques mois à peine le *Voyage de Suzette* avait été représenté une première fois, sur notre théâtre, par une tournée parisienne. N'en déplaise aux amateurs à outrance de la centralisation, l'ensemble de la représentation d'hier a été beaucoup mieux que celui de la soirée que nous avaient offerte les artistes de la capitale.

La mise en scène a été particulièrement soignée ; nous en dirons de même des costumes et des évolutions scéniques, des chœurs et des figurants. M. Pigot-Guyot a réussi en outre, à composer un semblant d'orchestre, qui à agréablement accompagné les jolis refrains de la pièce. Enfin, il n'y a pas à se plaindre des chœurs, et quant aux ballets, ils ne méritent que des éloges.

Arrivons-en aux artistes, que nous avons gardés pour la fin, c'est-à-dire — expression vulgaire — pour la bonne bouche. De tous en général nous dirons qu'ils sont bons, mais nous devons une mention spéciale aux premiers rôles.

Côté des hommes : M. Coulon a joué d'une façon désopilante le rôle si comique de Verduron ; M. Dartès a bien incarné le rôle de l'amoureux André ; M. Marty est un amusant Pinsonnet ; Don Giraffor est consciencieusement représenté par M. Gilbert, etc. Nous n'en finirions plus avec les éloges, si nous voulions n'oublier personne.

Côté des dames : M^{me} Demanthe-Guyot est une très gentille Suzette ; elle a une jolie petite voix claire, et des jeux de physionomie d'une gracieuse originalité ; Paquita et Cora n'ont pas davantage à se plaindre d'être incarnées dans M^{mes} Worton et Dartès.

Nous devons, avant de terminer, faire une très élogieuse mention des *Prices*, et signaler tout particulièrement le défilé du Cirque Américain.

M. Guyot donne ce soir une seconde représentation du *Voyage de Suzette* ; les efforts qu'il a faits pour composer sa troupe d'une façon qui ne laisse rien à désirer, et pour monter une féerie qui entraîne des frais très élevés, lui méritent une salle comble. Malheureusement il n'en était pas ainsi hier ; espérons que le public cadurcien lui donnera ce soir sa revanche.

M. HEYC.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 13 NOVEMBRE 1892

de 3 à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

Pas redoublé	Leroux.
Si J'étais Roi (ouverture)	Adam.
El Sitanillo (valse sur des airs Basques)	Kelsen.
Lucie de Lamermoor (sextuor)	Donizetti.
Mathilde (polka).	Jacob.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS

Par acte passé devant nous, maire de la commune de Luzech, le 9 novembre 1892, le propriétaire désigné ci-après, a cédé pour l'établissement du chemin vicinal de petite communication numéro 3

Savoir :

Le sieur Laporte Louis, de Luzech, 15^m 75 de maison (section E, numéro 159).
 4^m 68 d'escalier (id. id.).
 moyennant la somme de 1,400 fr., dommages compris.

Luzech, le 11 novembre 1892.

Le Maire, BAGEL.

Ercé-en-Lamée, par Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), le 15 juin 1891. — Depuis longtemps je souffrais de douleurs rhumatismales et de mauvaises digestions ; un ami m'a donné quelques-unes de vos Pilules Suisses qui m'ont radicalement guéri. Je ne puis qu'engager tout le monde à suivre mon exemple. (Sig. lég.) BERTHELOT, instituteur adjoint.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché qui paraissait être dans de meilleures dispositions est redevenu de nouveau un peu hésitant. Un grand mouvement en ce moment serait peut-être imprudent. Selon nous, on doit garder une attitude expectante.

Le 3 0/0 est à 99.27 1/2.

Les sociétés de crédit varient peu ; on recommence à peser sur les cours du Crédit Foncier. Les vendeurs en seront encore une fois pour leurs frais.

Le Crédit Lyonnais qui développe chaque jour ses opérations d'Escompte, est à 781.25. La Société Générale reste toujours très ferme. Le pair doit être reconquis rapidement, car les derniers bilans sont très satisfaisants.

Les négociations sont de plus en plus suivies sur les obligations de la Cie Nationale d'Electricité. Le coupon détaché le 1^{er} octobre a été rapidement regagné.

Les Châlets de commodité sont en avance sensible à 686.25.

Le Suez qui avait repris vigoureusement redevient de nouveau faible.

Nos grands chemins suivent les fluctuations de la rente. Le Lyon se retrouve à 4532.50, ex-coupon de 20.

Les obligations des chemins de fer économiques attirent avec juste raison l'attention de l'épargne.

Les Méridionaux Italiens sont à 642.50. Ces titres ont une large marge devant eux. Parmi les fonds étrangers, à noter la bonne tenue de l'Italien qui est en pleine reprise à 92.70. Si on se rapporte au taux de capitalisation des autres fonds, on reconnaît qu'il n'est pas encore à son cours.

Les fonds ottomans après une légère reprise faiblissent de nouveau.

Le public Français ne connaît pas encore les obligations des chemins de fer de l'Amérique du Nord si justement appréciés sur le marché de Londres par leur solidité et leur bon rapport.

Nous apprenons qu'une banque, la Franco-Américaine, va être constituée à Paris par un groupe aussi sérieux qu'important de capitalistes, appuyés du reste par le Central-Trust de New-York pour s'occuper spécialement de ce groupe de valeurs.

Voici ce que nous lisons au sujet de l'Electra, dans le rapport du délégué Lyonnais. « Ce qui est incontestable et le plus important, c'est que nous sommes en présence de mines d'une immense richesse. Des coups de mine tirés devant moi dans l'intérieur d'une galerie du Chocon ont découvert des veines de Quartz noir dont nous avons fait piler et laver des morceaux et la quantité d'or restée au fond de la battée a représenté une moyenne de 130 à 180 grammes d'or par tonne. »

Il est bien évident qu'on ne trouverait pas dans toute la concession une pareille teneur d'or. Mais ce qui maintenant ne saurait faire doute, c'est la richesse de la mine.

Au surplus nous donnerons dès que nous le pourrons le résultat des analyses du minerai qui se font en ce moment à Lyon.

